

*Les subsides*

La décision et l'opinion de l'*Economic Regulatory Agency* des États-Unis ont été manifestement méprisées par la *Federal Energy Regulatory Commission (FERC)*, qui a porté, sur un aspect qui ne relevant pas de sa responsabilité, un jugement qui va tout à fait à l'encontre de la décision de notre Office national de l'énergie.

Ce dernier a recommandé à la FERC de continuer à autoriser, comme elle le faisait auparavant, le transfert, jusqu'à concurrence des taux s'appliquant au transport inter-États par pipeline, des éléments de coût qui ont été considérés justes et raisonnables par une autorité de réglementation canadienne appliquant des procédures reconnues internationalement en matière de droits de péage. Nous croyions que la raison s'imposerait aux États-Unis, mais ce n'est pas ce qui se passe.

Le gouvernement des États-Unis n'a pas du tout tenu compte de l'urgence de la situation au Canada. Le président des États-Unis n'honore pas l'engagement qu'il a pris en mars 1985 au sommet de Québec, alors qu'il était convenu avec le premier ministre de faire des efforts en vue de réduire les restrictions commerciales et notamment de maintenir et d'élargir l'accès au marché énergétique de part et d'autre.

Le 7 janvier, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a déclaré dans un discours prononcé à Los Angeles qu'il s'opposait cette décision de la FERC en soulignant qu'elle soulevait d'importantes questions d'extraterritorialité en étendant l'application de pratiques réglementaires des États-Unis à des questions de compétence canadienne.

Au premier jour de la tournée au cours de laquelle il tentait d'apaiser les Canadiens de l'Ouest, le premier ministre a déclaré qu'il avait écrit au président le 5 mai pour le saisir de la gravité de cette situation et lui signaler que la décision de la *Federal Energy Regulatory Commission* du 8 décembre étendait au Canada l'application de la réglementation américaine. Il a demandé au président de tenter de trouver une solution à ce problème précis.

Le 27 mai, la commission américaine a refusé la demande des producteurs de gaz naturel visant à annuler cette décision très défavorable.

Les États-Unis ne font absolument aucun cas du gouvernement du Canada. Les Américains minimisent l'importance de l'intervention des organismes américains dans les lois canadiennes. Lorsque nous avons le programme énergétique national, le gouvernement américain avait déclaré qu'il voulait l'égalité pour tous. Nous le voyons maintenant faire pencher l'égalité en sa faveur. Les Canadiens de l'Ouest ou d'ailleurs ne sauraient accepter cela. Le gouvernement ne devrait pas l'accepter non plus.

Il y a un contrat librement négocié entre les producteurs canadiens et les acheteurs américains de gaz naturel, en vertu duquel les acheteurs acceptent que les droits fassent partie du prix du gaz. Il s'agit de contrats librement négociés dans les limites fixées et approuvées par l'Office de l'énergie, l'organisme de réglementation qui, au Canada, a compétence au sujet de ces affaires.

• (1120)

Nous avons là une dérogation flagrante aux lois canadiennes, telles qu'elles s'appliquent au Canada, par une commission américaine de réglementation. Selon moi, c'est l'atteinte la plus grave à la souveraineté canadienne que nous ayons eue jusqu'à présent. A mon avis, et de l'avis du parti libéral, c'est une chose que le gouvernement ne peut pas se permettre de prendre à la légère. Chaque jour il doit faire les plus grands efforts pour que le gouvernement américain abolisse cette atteinte à l'identité canadienne.

Comment en sommes-nous venus là? En grande partie, naturellement, parce que le gouvernement américain fait peu de cas des intérêts canadiens et des opinions du gouvernement du Canada. Cependant, c'est également en raison du fait que le gouvernement a supprimé le prix dans la zone frontalière adjacente qui garantissait aux Canadiens que le gaz naturel ne serait pas vendu aux États-Unis à un prix inférieur à celui auquel il est vendu au Canada. Le gouvernement a pris cette initiative pour pouvoir vendre du gaz aux États-Unis moins cher qu'au Canada. Les Américains et leur gouvernement ont alors été pris de panique et c'est le résultat.

Il y a un peu plus d'un mois, après la suppression par le gouvernement du prix dans la zone frontalière adjacente, la commission américaine a pris cette décision qui va nuire considérablement à l'économie canadienne. On nous avait averti, par la bouche de M. Dick Cahoon, porte-parole de la *Petroleum Marketers Association of America* qui compte 11 000 membres. Il disait que le fait de «supprimer le prix dans la zone frontalière adjacente constitue de la concurrence déloyale». Mais non, notre gouvernement, qui légifère au petit bonheur dans le domaine de l'énergie, n'a pas prêté la moindre attention à ce qui se passait. Comme d'habitude, l'énergie n'était pas une priorité. On ne s'intéressait pas à la volonté politique.

Le premier ministre nous dit maintenant qu'il va soulever cette importante question au Sommet de Venise. Le Sommet de Venise se tiendra plus de deux semaines après le rejet de la pétition présentée par les producteurs canadiens de gaz naturel pour faire renverser cet avis. Il ne se fera rien durant deux semaines. C'est une autre question qui sera soulevée dans le cadre des négociations.

Je vous assure, madame la Présidente, et je le dis au gouvernement, que les Américains prennent l'énergie au sérieux. Ils prennent au sérieux la position terne du Canada. Ils considèrent le Canada comme un fief énergétique assujéti à leurs propres intérêts. Je ne m'oppose pas à ce que les Américains demandent au Canada de les aider à répondre à leurs besoins énergétiques et à assurer leur sécurité d'approvisionnement. Je proteste cependant contre le fait que les États-Unis nous exploitent et s'attendent à ce que nous leur fournissions tout ce qu'ils veulent pour répondre à leurs propres besoins énergétiques.